

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du
Logement de La REUNION

Saint-Denis, le 22 juin 2012

SYNTHESE DES AVIS

PC : T4N2-05-CSRPNRéunions plénièresRéunion 2012 05

Affaire suivie par : Matthieu SALIMAN

matthieu.saliman@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 62 94 76 42 – Fax : 02 62 94 72 55

REUNION PLENIERE du 3mai 2012

Lieu : La Saline

Ordre du jour :

L'ordre du jour se décompose comme suit :

1. Avis sur les listes positives des espèces exotiques pouvant être introduites dans le milieu naturel.
2. Avis sur le plan de gestion de la Réserve Naturelle Marine.
3. Avis sur le projet SWAC de climatisation par eau de mer profonde.
4. Avis sur les cahiers d'habitats du CBN de Mascarin.

Etaient présents :

MEMBRES : 9 PRESENTS

ROLAND TROADEC	PIERRE VALADE	PATRICK FROUIN
SONIA RIBES	JACQUES ROCHAT	JEAN-PASCAL QUOD
SARAH CACERES	JULIEN TRIOLO	SERGE QUILICI

PROCURATION : 5 PROCURATIONS

VINCENT BOULLET (A SONIA RIBES)	VIOLAINE DULAU (A PATRICK FROUIN)
HERMANN THOMAS (A SARAH CACERES)	JOEL DUPONT (A JACQUES ROCHAT)
PHILIPPE MAIRINE (A ROLAND TROADEC)	

SECRETARIAT : MATTHIEU SALIMAN	SOUDJATA RADJASSEGARANE
LAURENCE PROVOT	

① Avis sur les listes positives des espèces exotiques pouvant être introduites dans le milieu naturel

Le CSRPN émet un avis favorable sur ce projet d'arrêté ministériel, sous réserve d'intégration des éléments suivants :

1. Concernant le Cerf de Java, il conviendrait de préciser que son introduction dans les enclos, se fasse à partir du stock local (le Cerf de Java, qui est une espèce invasive ailleurs dans le monde, a un impact sur le milieu). Le CSRPN donne un avis favorable à inclure le lièvre *Lepus nigricollis* dans la liste positive.

2. S'agissant des oiseaux :

- Il faut enlever de la liste des espèces indigènes, *Geopelia striata*.
- Il convient d'inclure dans la liste des espèces indigènes « les résidents permanents nichant sur l'île » déjà nommés.
- Il faut ajouter également dans la liste des espèces indigènes « les espèces disparues susceptibles d'être réintroduites » : le Faucon crécerelle *Falco punctatus*, la Perruche à collier *Psittacula echo*.
- Il faut ajouter dans la liste des espèces indigènes « les espèces supposées éteintes » (le Hibou de Gruchet *Mascarenotus grucheti*)
- Il faut ajouter dans la liste des espèces indigènes « les espèces disparues à La Réunion, mais existant ailleurs » (ex : Flamant rose *Phoenicopterus roseus*)
- Il faut enfin dans la liste des espèces indigènes ajouter les espèces migratrices visiteuses régulières et erratiques.
- Il faut également ajouter les 3 espèces cryptogènes dans la liste des espèces indigènes. Hémipode de Madagascar *Turnix nigricollis*, Caille des blés *Coturnix coturnix* et Tourterelle malgache *Nesoenas picturata*.
- Dans la liste positive des espèces, il conviendrait d'ajouter les 7 espèces de Phasianidés mentionnées dans le projet d'arrêté ministériel, car il s'agit d'espèces existant sur l'île depuis le XVII^{ème} et le XVIII^{ème} siècle.

3. S'agissant des reptiles : il faut ajouter les espèces disparues actuellement : les espèces supposées éteintes et celles disparues à La Réunion, mais existant ailleurs. Pour *Furcifer pardalis* (qui est introduit et protégé) : il conviendrait de ne pas le mentionner dans l'arrêté ministériel.

4. Concernant les amphibiens : avis favorable du CSRPN sur la liste proposée.

5. Concernant les poissons d'eau douce: avis favorable du CSRPN sur la liste proposée (espèces indigènes et la truite arc en ciel *Oncorhynchus mykiss*). Il conviendrait d'ajouter les espèces de mulot référencées dans l'atlas.

6. Concernant les Crustacés décapodes d'eau douce : il conviendrait d'ajouter *Cardisoma carnifex*.

② Avis sur le plan de gestion de la Réserve Naturelle Marine :

Le CSRPN note le travail important réalisé. Il donne un avis favorable au plan de gestion présenté. Il conseille

- d'approfondir le chiffrage en moyens financiers et humains pour mieux prioriser les actions
- d'essayer de limiter le nombre d'actions par regroupement de certaines actions.
- de bien faire apparaître les actions que la réserve Naturelle Marine doit porter en propre.

③ Avis sur le projet SWAC de climatisation par eau de mer profonde:

En conclusion, par la mise en œuvre des mesures (notamment d'évitement et de réduction), le projet ne devrait pas nuire aux espèces protégées concernées.

Le CSRPN donne un avis favorable au projet de climatisation par eau de mer profonde SWAC avec deux recommandations :

- éviter la zone du Cap La Houssaye comme zone de stockage.
- privilégier l'option 2 (période de mai comme période de stockage) afin d'éviter la période de fréquentation des baleines.

④ Avis sur les cahiers d'habitats du CBN de Mascarin :

Le CSRPN salue la qualité, la quantité et la rigueur du travail effectué.

Il valide l'ensemble des cahiers des habitats littoraux, altimontains et des zones humides.

Liste de diffusion
<u>PREFECTURE/ DRCTCV</u>
<u>RESERVE NATURELLE MARINE DE LA REUNION</u>
<u>BUREAU D'ETUDE SAFEGE</u>
<u>CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MASCARIN</u>

Rédacteur :	Visa du Président du CSRPN
M. SALIMAN	R. TROADEC